



Paris le 27 avril 2017

Amiante et cancérogènes : assez de discours, nous voulons des actes !

Depuis plus de 10 ans, les fédérations syndicales imposent aux ministères économiques et financiers un travail de fond sur les expositions aux cancérogènes dont l'amiante, aux mutagènes et aux reprotoxiques.

Il s'agit pour les fédérations de protéger les agents des Finances et des entreprises intervenantes de toute nouvelle contamination, de recenser les personnels exposés, d'assurer une traçabilité des expositions, un suivi médical adapté et des mesures de réparations indispensables : indemnisation des maladies et des préjudices subis, cessation anticipée d'activité, etc.

Au terme du quinquennat 2012-2017, force est de constater que les avancées obtenues sont très limitées et beaucoup d'engagements pris ne sont pas tenus :

- le Tripode n'est pas toujours classé en site amianté sous des prétextes fallacieux ;
- La protection contre de nouvelles contaminations n'est pas assurée puisque les diagnostics sont incomplets et que les directions refusent les diagnostics globaux de bâtiments dans lesquels les travaux successifs sans traçabilité ont créé un véritable puzzle de matériaux amiantés ;
- Les réactions des différents chefs de service face à des empoussiérages « accidentels » sont souvent irresponsables et ne prennent pas en compte les obligations de protection des salarié.e.s ;
- Malgré les guides, les notes de service, les discussions en CHSCT, les diagnostics avant travaux restent facultatifs pour de nombreux chefs de service ;
- Les manquements de ces chefs de service à leurs obligations légales ne donnent jamais lieu à mises en demeure par les Directions, qui elles-même ne font pas de la protection des travailleurs une priorité inscrite dans leurs objectifs, sans doute parce qu'il en est de même pour les autorités politiques ;
- Les personnels des DISI des Finances Publiques continuent d'intervenir dans et sur des bâtiments, dont ils ignorent tout de l'état du repérage amiante et de sa fiabilité sans que Bercy ni la Direction de la DGFIP ne s'en préoccupent le moins du monde, malgré nos mises en garde répétées ;
- Le recensement des personnels contaminés en est toujours au point mort au niveau ministériel et directionnel ;
- La délivrance d'attestation de présence et de certificat d'exposition est embryonnaire ;
- Le suivi médical post professionnel n'a pas commencé à se mettre en place alors que le décret de 2009 l'imposait. Pourtant les médecins et les équipes des DRH concernées de Bercy avaient mené un travail remarquable qui a conduit à l'adoption unanime des textes l'organisant une première fois en 2013, puis en 2016. Tout ça pour rien à ce jour !

- Sur les procédures de reconnaissance de maladies professionnelles liées à l'amiante les administrations financières se refusent à présumer l'imputabilité au service des maladies de l'amiante. Elles méprisent impunément la note de service de la Directrice de la DGAFP de 2015, sur le cas Tripode les 2 notes ministérielles, enfin l'ordonnance du 19 janvier 2017. Le ministère des Finances couvre depuis 2 ans cette transgression qui prive les agents de la prise en charge rapide de leur congé maladie et des frais médicaux ;

Nos fédérations sont frappées de la contradiction entre :

- l'engagement personnel des équipes de préventeurs (équipes médicales, Bureaux concernés, ISST, secrétaires-animateurs des CHSCT, etc) au sein de Bercy, des instances de dialogue social comme les CHSCT ;
- l'absence de volonté des ministres et des Directeurs à mettre en œuvre cette politique sous des prétextes de mise en œuvre accélérée des restructurations et de refus d'y affecter des moyens budgétaires nécessaires.

En témoigne encore ces derniers jours l'absence de relais de l'administration auprès des agents concernés de l'ouverture du droit à la cessation d'activité anticipée amiante :

- **rien dans les intranets ministériels ni directionnels ;**
- **rien dans les notes de services diffusées.**

Pourtant, la situation de ces agents malades, souvent d'un âge proche de la retraite, ne nécessite-t-elle pas une urgence absolue, pour de simples considérations humanitaires et de justice sociale ?

Nous entamons ce 27 avril une séquence de groupes de travail amiante : RH, bâtimentaires, sur les questions des archives, sur le Tripode.

Nos attentes et celles des personnels sont fortes : nous voulons des décisions concrètes, annoncées immédiatement, sur tous ces dossiers que nous serons amenés à traiter lors de ces réunions.

Nous exigeons plus que jamais le classement du Tripode en site amianté